

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 12 novembre 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2018-279

Objet de la délibération : Délibération relative au règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R)

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 novembre 2018.

Présents : PONS Josette, MORIN Jean-Pierre, FELIX Jean-Claude, BREMOND Didier, FABRE Gérard, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, SAULNIER Bernard, PERO Franck, GENRE Patrick, VAILLOT Bernard, PAUL Jacques, LOUDES Serge, LATZ Michaël, AUDIBERT Eric, RASTELLO Gilles, PALUSSIÈRE Christophe, D'ANDREA Jeanine, GROS Michel, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, GARELLO Vessélina, BOULANGER Véronique, TURINELLI Jacqueline, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, HUMBERT Roger, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents excusés :

- **dont suppléé :** RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina
- **dont représentés :** GAUTIER Pierre donne procuration à FELIX Jean-Claude, BOUYGUES Christian donne procuration à BŒUF Mireille, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard

Absents : VERAN Jean-Pierre, DROUHOT Philippe, ARTUPHEL Ollivier, FULACHIER Aurélie, LANFRANCHI Horace, LAUMAILLER Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-13 ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2018-279 du Conseil du 12 novembre 2018

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département ;

VU la délibération n° 2018-185 du Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du 29 juin 2018 portant création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) ;

VU l'arrêté n° 2018-91 du 1^{er} octobre 2018 fixant la composition du CISPD-R de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la création du CISPD-R : cette instance permet de mettre une véritable politique à l'échelle de l'Agglomération, en lien avec les CLSPD-R de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et de Brignoles, remplacés par deux groupes territoriaux 'Saint-Maximin-la-Sainte-Baume' et 'Brignoles', et en lien avec les dispositifs existants du territoire ;

CONSIDERANT que, conformément à la stratégie nationale déclinée dans le département et en complément des deux groupes territoriaux, les groupes de travail thématiques du CISPD-R sont :

- Actions transversales
- Actions en direction des jeunes
- Actions VVIF et VFF
- Actions de tranquillité publique
- Actions de prévention de la radicalisation ;

CONSIDERANT la nécessité de définir et de préciser les modalités utiles au bon fonctionnement et à la bonne articulation de la structure CISPD-R et de ses différentes instances ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'adopter le règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte,**
- **et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à entreprendre les démarches permettant de le mettre en œuvre.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 12 novembre 2018

La Présidente,

Josette PONS

